



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

Secrétaire de séance : Bernard BOUCHET.

2024-15

**Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023
(Budget Principal et Budgets Annexes).**

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de fonctionnement constatés aux Comptes Administratifs 2023, en application des instructions budgétaires et comptables M14 et M57,

Budget Principal :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 de 391 111.59 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte 1068 pour 273 778.11 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte R 002 pour 117 333.48 €

Budget Annexe - Lotissement Montrottier :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 de -5 443,18 €
- Décide d'affecter ce résultat au compte D 002 pour 5 443,18 €

Budget Annexe - Lotissement « la Madeleine » :

- Constate un résultat de fonctionnement au 31 décembre 2023 de 0 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE l'affectation des résultats ci-dessus.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

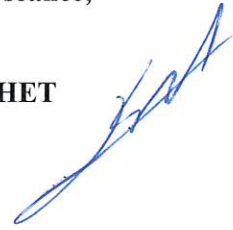
Michel GOUGET



Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-15-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Le secrétaire de séance,

Bernard BOUCHET



Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : mairie@montrottier.fr

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20240328-DE2024-15-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024